

contenu des lettres et communications reçues concernant l'inclusion du colza, du seigle et du lin dans les modifications qu'il entend apporter à la loi sur la Commission canadienne du blé. Est-il en mesure de déposer ces documents?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne les ai pas ici mais je m'occupe de la question.

* * *

LE PÉTROLE

LE PROJET DE LIGNE DE PÉTROLIERS ALASKA-ÉTATS-UNIS—LES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT CANADIEN

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré à Anchorage, Alaska, que le Canada serait disposé à accepter l'itinéraire des pétroliers au large de la côte ouest pourvu qu'une entière protection soit assurée à l'environnement canadien dans les régions adjacentes. Le très honorable représentant nous dirait-il ce qu'il considérerait une entière protection de l'environnement canadien advenant le cas où s'établirait un itinéraire de pétroliers entre l'Alaska et les États américains plus au sud?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette déclaration.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député voudra peut-être reformuler sa question. Il a demandé au premier ministre d'exprimer une opinion et je ne crois pas que, posée en ces termes, la question soit recevable. Je sais que c'est un sujet important. Peut-être le député voudra-t-il reformuler sa question.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur je pourrais peut-être tourner la question ainsi: le premier ministre peut-il nous dire si le Canada a officiellement fait part aux États-Unis des conditions dans lesquelles il consentirait à l'emploi de pétroliers dans le Pacifique entre l'Alaska et d'autres États américains?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le Canada ne l'a pas fait, car nous ne sommes autorisés ni en droit ni autrement à dire aux États-Unis comment ils peuvent transporter leur pétrole en haute mer. Je devrai étudier le discours évoqué par le député et peut-être demander au ministre de répondre à la question en temps et lieu.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LE RENVOI DU RAPPORT CARR AU COMITÉ DES TRANSPORTS

M. Jim McNulty (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports nous dirait-il si le rapport Carr sera renvoyé au comité permanent des transports et des communications pour étude?

[M. Murta.]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne m'y opposerais pas en temps voulu. Nous avons publié le rapport et si, une fois connu l'accueil qui lui sera réservé, il paraît utile de le soumettre à l'étude du comité, j'y consentirai très volontiers.

* * *

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES VERSEMENTS POUR LES DÉSEMBLAVURES

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre chargé de la Commission du blé, soit le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Est-il maintenant en mesure de dire à la Chambre à quel moment et de quelle façon on versera les 100 millions de dollars aux cultivateurs? Les leur versera-t-on en fonction de leurs emblavures? Et aussi, combien leur versera-t-on par acre? Qui sera admissible à ces paiements?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la Chambre est actuellement saisie de ce projet de loi. La date des versements dépendra, bien entendu, de l'adoption de la mesure. J'espère qu'on pourra les effectuer sans délai aussitôt que la loi aura reçu la sanction royale. Les critères d'admissibilité des bénéficiaires et le mode de paiement sont indiqués dans le bill.

M. Horner: J'irai plus loin. Le ministre envisage-t-il d'effectuer des versements avant même que la mesure soit adoptée car les agriculteurs ont un besoin urgent de cet argent avant les semailles et le ministre a bien tardé à déposer ce projet de loi? Il y a plusieurs mois qu'il aurait dû être déposé.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LES DISTRICTS BILINGUES—LE CAS DES GRANDS CENTRES

M. Doug Rowland (Selkirk): Ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de déposer un projet de révision de la loi sur les langues officielles pour tenir compte de la recommandation du Conseil consultatif des districts bilingues selon laquelle certains grands centres urbains du pays pourraient devenir des districts bilingues si la loi ne les excluait pas actuellement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le secrétaire d'État a expliqué à la Chambre que le gouvernement étudie actuellement le rapport qui a été déposé et qu'il ne pouvait prendre aucune mesure avant l'expiration d'un délai de 90 jours. Avant cette date, le gouvernement n'en a légalement pas le droit. D'ici là, nous aurons étudié le rapport et nous annoncerons nos intentions éventuelles en temps utile.

M. David MacDonald (Egmont): Le premier ministre admet-il qu'outre l'application même des recommandations dont la Chambre est saisie, il n'est pas impossible